

**Pour l'accès de toutes les filles aux programmes de développement :
renforcement des droits des femmes en matière de déclaration des naissances**
12 mars 2013 - 2.30 pm - 4.00 pm
Church center, Drew Room 777 UN Plaza, New York

L'agenda post-2015 est élaboré pour agir aujourd'hui sur le monde de demain où personne ne sera laissé de côté. L'approche par les droits et l'égalité femmes-hommes implique que toutes les filles dans le monde soient déclarées à l'état-civil. L'enregistrement des naissances est indispensable pour avoir accès aux programmes permettant sécurité, autonomie et émancipation des femmes et des filles.

La déclaration à l'état civil est « le premier des droits », car c'est le droit qui donne accès aux autres droits. **L'absence d'état civil constitue un mécanisme absolu d'exclusion sociale.**

Dans certains pays, **les lois patriarcales sur la nationalité des enfants, les discriminations sexistes qui interdisent la déclaration par les mères** ou qui n'ont pas permis leur accès à la scolarisation et à des soins de santé, entravent cette déclaration.

Pour sortir de ce cycle infernal et le remplacer par un cercle vertueux, **pour que toutes les filles aient accès aux programmes de développement**, il est donc indispensable de mettre au cœur de l'agenda post-2015, **le renforcement des capacités des femmes, quel que soit leur statut marital, en matière de déclaration des naissances.**

Déroulé de l'atelier

1. Le constat

- a. Rapport de l' UNICEF *Every child's birth right Inequities and trends in birth registration*, **Claudia Cappa**, statistic specialist, **UNICEF**
- b. La nécessité d'être déclaré pour avoir accès aux programmes de développement **Françoise Morvan**, AFAFP

2. Les moyens

- a. Engagement des Etats de fournir gratuitement une identité juridique à tous, **Rachel Gogoua** présidente de ONEF, Côte d'Ivoire
- b. Renforcement des capacités des femmes en matière de déclaration des naissances au cœur de l'agenda post-2015, **Mama Koite Dombia**, past-president de Femnet, vice-présidente de Genre en action (Mali)
- c. Partenariats établis entre pays développés et en développement, utilisation des moyens modernes et surs d'enregistrement) **Michèle Vianès**, présidente de Regards de femmes
- d. **Débat**

3. Les actions

- a. Plaidoyer « Pour que toutes les filles aient accès aux programmes de développement », **Achiata Djiman**, ancienne avocate au barreau de Brazzaville Congo, coordinatrice adjointe du collectif Africa 50 à Lyon (France)
- b. Appel international « **Pour que chaque enfant ait droit à un état-civil** »
- c. Vidéo de **Ms Lakshmi Puri** au colloque « Enfants sans état-civil, femmes sans droits » Regards de Femmes, 12 octobre 2013